

AFFAIRE « CANTINE FERMÉE » SUITE...

Accord collectif, pas self service !



La Direction de Réunion La 1ère aurait-elle l'impression que l'accord collectif est un "menu au choix" ?

Le 28 janvier 2022 nous avons dénoncé en CSE le non paiement des primes dites de "cantine fermée". Nous avons reçu une réponse satisfaisante, aux allures de mise en bouche :

« Cette prime est due. Et il s'agit maintenant d'automatiser son traitement, j'ai cru comprendre qu'il y a eu un petit trou dans la raquette en 2021. (...) nous allons rétablir et mettre en place le côté automatique de ce versement pour 2022 (...) et une fois que c'est lancé, on regarde sur 2021 pour régulariser ce qui est à payer. L'important c'est que cette prime est due, voilà. »

(Verbatim complet sur simple demande)

Pourtant, sans nouveaux éléments concrets deux mois et demi après, nous avons dû ("deuxième service"...) renouveler notre alerte en rappelant les textes qui s'appliquent :

<https://snj-francetv.fr/il-est-lor-monseignor/>

Lors du CSE d'avril, une nouvelle question collective a été posée. Elle a reçu une réponse écrite surréaliste :

« La rétroactivité ne peut concerner que les périodes sur lesquelles les Gestionnaires de paye ont la main, soit sur la GTA soit sur les 16 dernières semaines soit début janvier 2022 ».

En clair, la direction prend 3 mois pour déclarer qu'elle ne peut agir que sur les 4 mois précédents. C'est un peu comme faire bombance dans un restaurant en faisant exprès d'avoir oublié son portefeuille.

Ce revirement injustifiable scandalise le SNJ et aurait dû faire bondir les élus autour de la table. Dans les réponses formelles faites en CSE, il ne peut y avoir "à boire et à manger".

L'argument informatique est tout simplement HORS DE PROPOS.

La direction locale le sait, il y a toujours des moyens pour régulariser et, dans le cas présent, l'outil informatique est au contraire une aide précieuse pour recenser toutes les primes dues depuis 2021, voire avant.

Nous adressons une demande simple à la Direction :

**Respectez les salariés
(et leur pouvoir d'achat) !
Respectez l'accord collectif !
Respectez votre parole !**

La Réunion, le 11 mai 2022